



Fiche descriptif accompagnement individualisé hôpitaux

lutte anti-gaspi 2024-2025

Description

Le REGAL Normandie¹ va accompagner deux hôpitaux dans la lutte du gaspillage alimentaire. L'accompagnement individualisé sera fait conjointement entre l'établissement 'support' et un autre 'partie'. Un comité de pilotage- COPIL - sera mis en place pour suivre l'avancement du projet, avec les 2 établissements et les partenaires du projet : DRAAF et ARS. Ce COPIL se réunira 3 fois, en début de projet, après les diagnostics puis à la fin du projet.

Pour que cet accompagnement fonctionne bien, il faudra un binôme de référent par établissement, avec qui le REGAL sera directement en contact.

Avec ce binôme le REGAL organisera des temps en interne pour préparer le diagnostic, présenter les résultats et envisager ensemble les actions envisageables, puis le suivi des actions. Pour ces réunions internes, il sera essentiel de réunir des responsables de la logistique interne de la restauration et des déchets alimentaires, des cadres de santé, des responsables d'offices, des diététiciennes et aides hôtelières. hôtelières, le cas échéant. Le REGAL sera là pour préparer et animer ces réunions et mettre en forme les éléments qui en ressortiront.

Le REGAL accompagnera les 2 établissements pour préparer les pesées, pour proposer des outils (exemple : affiche à installer pour le tri ; grilles pour relever les résultats de pesées), ainsi que pour réaliser des pesées (présence ponctuelle, principalement au début du dispositif). Le REGAL s'adaptera à chaque organisation pour que la mise en place des pesées soit la moins impactante possible sur celles existantes

Calendrier prévisionnel :

- * COPIL 1 : Novembre 2024
- * Réunion interne 1 – présentation projet / identification des contraintes : Décembre
- * Réunion 2 – préparation des pesées : janvier 2025
- * Diagnostic : Janvier / février
- * COPIL 2 : mars 2025
- * Réunion interne 3 – Présentation des résultats du diag / envisager les pistes actions : mars/avril
- * COPIL 3 : juin 2025

Engagement de l'établissement :

- * l'établissement s'engage à dégager du temps des agents pour mener à bien le projet (réunion de travail, organisation de réunion interne, entre autres avec les cadres de santé).
- * l'établissement s'engage à nommer 2 à 4 référents (en identifiant un mode de communication à privilégier, tél, email) ayant la capacité de mobiliser les agents en interne et d'organiser des réunions.
- * l'établissement s'engage à mettre en place des moyens suffisants permettant la réalisation du diagnostic.

¹ Le REGAL Normandie n'a pas d'entité juridique, ce sont les salariées de FNE Normandie qui l'anime. Elles seront donc chargées d'accompagner vos établissements.